



La réinsertion des personnes détenues : l'affaire de tous et toutes

Déclaration du groupe des Personnalités qualifiées

Marie-Aleth Grard: « Grand merci cher Antoine pour ce travail, qui nous a permis des échanges fructueux sur des questions humaines bien délicates.

Au regard de la faute commise, la peine délivrée par la justice doit être exécutée pour tous dans des conditions qui excluent l'atteinte à la dignité humaine. Nous l'avons vu avec ce travail, nous en sommes loin pour une très large majorité de détenus au moment de l'incarcération et à leur sortie.

ATD Quart Monde a décidé il y a un an de travailler ce sujet de la prison et des sorties de prison, avec des familles vivant dans la grande précarité touchées par cette question. Voici ce que proposent ces personnes, qui pour certaines sont également passées par la prison.

« Pour nous la priorité c'est respecter l'humain. C'est le manque de respect et de considération qui fait mal. Retrouver l'humain dans la personne qui a généré du trouble, du mal et de la peur dans notre société est une considération qu'ignorent les règles de la mise sous-main de justice, et pourtant c'est ce qui devrait quider l'ensemble des règles édictées. Si la justice hésite souvent entre répression et insertion, retrouver l'humain implique d'abord d'ériger le respect en règle élémentaire de part et d'autre.

Le respect ne s'apprend que par les formes les plus élémentaires de politesse. Insultes, brimades, humiliations créent, en retour, amertume et exaspération qui se déchargent sur les plus faibles, générant ainsi une cascade d'arbitraires.

La prison ne peut être vertueuse que si chacun est traité à égalité avec les autres. Si l'argent crée des inégalités dans la satisfaction de certains besoins, et permet à certains d'acheter ce que d'autres n'auront pas, un message est envoyé aux plus démunis qu'il vaut mieux être malhonnête avec de l'argent qu'honnête et démuni. »

Les personnes qui ont témoigné dans ce travail ont pu dire qu'elles avaient presque toutes un mauvais rapport à l'écrit et peu d'agilité avec les textes administratifs. Pourtant toutes les demandes, réclamations, ou préparation de la sortie passent par l'écrit.

Ainsi après la forte demande de respect de la personne humaine, les personnes demandent de rendre obligatoire qu'on leur apprenne à lire et écrire.

Enfin la sortie de prison reste une grosse inquiétude, en particulier la question du logement qui angoisse les personnes qui ont trop souvent auparavant connu la vie à la rue. Je voterai cet avis ».

Laure Lechatellier: « Je tiens à saluer le travail considérable mené par la section, son rapporteur, Antoine Dulin, ses membres, avec l'appui de l'administration.

Le titre de cet avis - La réinsertion des personnes détenues : l'affaire de tous et toutes -, démontre la multiplicité des acteurs concernés et leur nécessaire coordination : qu'il s'agisse des magistrats, des institutionnels, des collectivités territoriales, ou encore des associations œuvrant dans ce champ... car malgré la mobilisation de nombreuses politiques publiques, il ressort de nos travaux et auditions que celles-ci peinent à se rencontrer.

Cet avis pose en préalable, la question de la pertinence de notre politique pénale engendrant surpopulation carcérale et difficultés de réinsertion pour les détenus.

Il ne s'agit pas de remettre en question le principe de la sanction, ni le rôle de la peine très clairement défini dans le code pénal, mais de nous interroger sur le rôle de la prison.

Car si la prison est un lieu d'incarcération, elle porte également la responsabilité de la réinsertion des personnes détenues.

En mettant entre parenthèses l'accès à certains droits, avec le risque d'accentuer leur perte, la détention peut compromettre sérieusement les chances de réinsertion.

L'avis pose la question du coût pour les détenus mais aussi pour l'ensemble de la société, de la non-réinsertion : qu'il s'agisse du coût humain, social ou encore économique.

À ce titre, l'une des préconisations intéressantes que je retiens, est la nécessaire évaluation plus fine que celle existante, des coûts de l'incarcération par rapport à celui des peines alternatives en prenant en compte :

- le coût de l'accompagnement réalisé dans le cadre de ces dernières ;
- mais aussi les conséquences des sorties sèches notamment en termes de récidive.

Parmi les grandes recommandations de l'avis concernant la préparation de sortie des détenus, figurent des actions liées au retour dans les droits sociaux, l'accès à l'hébergement, le retour/accès à l'emploi, mais aussi la continuité dans l'accès aux soins médicaux.

Sur ce dernier point - la santé – notre avis insiste sur la nécessité d'une approche catégorielle. Qu'il s'agisse de la situation particulière des femmes détenues, des détenus en situation de handicap ou en perte d'autonomie, ou encore de ceux atteints de troubles mentaux.

À ce sujet, Le rapport de la contrôleuse générale des lieux de privation de liberté pointe, dans un rapport publié vendredi dernier, de nombreuses insuffisances et des « conditions de détention inadaptées ». Et conforte ainsi notre préconisation en la matière.

D'autres préconisations concernant la préservation des liens familiaux, la culture ou le sport comme vecteurs de réinsertion, l'accès à l'hébergement, ou encore la formation et le travail constituent des axes essentiels de notre avis auxquels j'adhère intégralement.

Je voterai donc pour cet avis ».